



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 23 et mardi 27 Safar 1432 – 28 janvier et 1^{er} février 2011

154^{ème} année

N° 8

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence de la République

Décret n° 2011-148 du 29 janvier 2011, portant abrogation des dispositions du décret n° 2005-2927 du 1 ^{er} novembre 2005 portant création de la commission supérieure des grands projets et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement.....	163
Cessation de fonctions du ministre d'Etat, conseiller spécial auprès du Président de la République.....	163
Cessation de fonctions du ministre directeur du cabinet présidentiel	163
Cessation de fonctions du secrétaire général de la Présidence de la République.....	163
Cessation de fonctions des ministres conseillers auprès du Président de la République.....	163
Cessation de fonctions des conseillers principaux auprès du Président de la République.....	163
Cessation de fonctions des conseillers auprès du Président de la République.....	163
Cessation de fonctions du secrétaire d'Etat chargé du fonds national de solidarité 26-26	164

Cessation de fonctions des détachés auprès de la Présidence de la République.....	164
Cessation de fonctions d'un expert conseiller auprès de la Présidence de la République.....	164
Ministère des Finances	
Nomination du directeur général des douanes.....	164

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2011-148 du 29 janvier 2011, portant abrogation des dispositions du décret n° 2005-2927 du 1^{er} novembre 2005 portant création de la commission supérieure des grands projets et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement.

Le Président de la République par intérim,

Vu le décret n° 2005-2927 du 1^{er} novembre 2005, portant création de la commission supérieure des grands projets et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier – Sont abrogées les dispositions du décret n° 2005-2927 du 1^{er} novembre 2005 portant création de la commission supérieure des grands projets et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement.

Art. 2 – Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 29 janvier 2011.

Le Président de la République par intérim

Fouad Mebazaâ

CESSATION DE FONCTIONS

Par décret n° 2011-149 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Monsieur Abdellaziz Ben Dhiaâ, ministre d'Etat, conseiller spécial auprès du Président de la République.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

Par décret n° 2011-150 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Monsieur Ahmed Iyadh Ouedrni, ministre directeur du cabinet présidentiel.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

Par décret n° 2011-151 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Monsieur Slaheddine Cherif, secrétaire général de la Présidence de la République.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

Par décret n° 2011-152 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Messieurs, dont les noms, suivent ministres conseillers auprès du Président de la République :

- Mohamed Gueddiche,
- Hamed Mlika,
- Taoufik Chikhrouhou,
- Mohamed Elafif Karbouj,
- Mongi Safra,
- Abdelwaheb Abdallah.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

Par décret n° 2011-153 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Mesdames et Messieurs, dont les noms suivent conseillers principaux auprès du Président de la République :

- Mohamed Mehdi Hatab,
- Mohamed Mohsen Rhäiem,
- Rachid Dahmen,
- Ali Seriati,
- Mehrzia Zineb Ben Ayed Kilani,
- Hamida Mrabet épouse Laabidi,
- Foued Daghfous.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

Par décret n° 2011-154 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Madame et Messieurs dont les noms suivent conseillers auprès du Président de la République :

- Sadok Chahbani,
- Mohamed Hedi Oueslati,

- Najib Bougila,
- Rachida Belhaj Fraj,
- Abdellaziz Achouri,
- Mahmoud Bellalouna,
- Abdelkarim Aziz.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

Par décret n° 2011-155 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Monsieur Amor Ben Mahmoud, secrétaire d'Etat chargé du fonds national de solidarité 26-26.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

Par décret n° 2011-156 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Mesdames et Messieurs, détachés auprès de la Présidence de la République :

- Mohamed Habib Boukadhaba,
- Rekaya Ben Souilem,
- Otayel Allani,
- Mohamed Karim Chitioui,
- Mohamed Hechmi Mosbeh,
- Adel Ben Hamouda,
- Hechmi Bouaziz,
- Noureddine Ben Aissa,
- Mohamed Lamjed Hamdani,

- Hela Fetouaki épouse Chiha,
- Mouflida Zribi épouse Ben Romdhane,
- Hamdi Hassayoun,
- Chedly Hamrouni,
- Taoufik Chebbi,
- Mohamed Chagraoui,
- Mohamed Ali Nafti,
- Mohamed Hassen Manaai,
- Mohamed Ali Meddeb.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

Par décret n° 2011-157 du 29 janvier 2011.

Est déchargé de ses fonctions Monsieur Mohamed Ben Guiza, expert conseiller auprès de la Présidence de la République.

Le présent décret prend effet à compter du 15 janvier 2011.

MINISTERE DES FINANCES

NOMINATION

Par décret n° 2011-158 du 27 janvier 2011.

Monsieur Taher Ben Htira, contrôleur général des finances, est chargé des fonctions du directeur général des douanes au ministère des finances.